

PROCES VERBAL

CTD - samedi 27 novembre 2021

Réunion proposée en présentiel : Ligue de Bretagne de Handball 7 route de Vezin – 35040 RENNES
En préambule de la CTD, plénière de tous les membres de 9h à 9h30.

Composition de la commission :

Président : Jacques MORIZUR,

Secrétaires de séance : Pauline BELLAT, Michel BROUXEL

Membres : Justine GAC, Alexandra LE NY, Anne-Marie LECOCQ (visio), Loïc BELLEC, Frédéric HOU,
Dominique TRUBERT, Pierre JOLIVET, Jean-Marc BRISSET, Yves LE MENN.

Excusés : Philippe BARBERET, Solène BOURHIS, Jacky GUIHOT, Ludovic PICAULT, Philippe ROUSSEAU

Absente non excusée : Estelle MALFOY

Dossier 17A09 :

Retrait : Philippe ROUSSEAU – Chargé d’Instruction

Match : +16F EXCELLENCE REGION

Concerné : Officiel

Club fautif : Club B

Motif retenu : Contestations répétées

Sanction : deux dates de suspension avec sursis, 3 mois de période probatoire

Pénalité financière : 60€

Dossier 17A12 :

Retrait : Pierre JOLIVET – Chargé d’Instruction

Match : U18M BRASSAGES EXCELLENCE REGION

Concerné : Officiel

Club fautif : Club B

Motif retenu : Contestations répétées

Sanction : deux dates de suspension avec sursis, 3 mois de période probatoire

Pénalité financière : 60€

Dossier 17A13 :

Match : U13M BRASSAGES HAUT

Concerné : Officiel

Club fautif : Club B

Motif retenu : Contestations répétées, attitude incorrecte

Sanction : deux dates de suspension avec sursis, 6 mois de période probatoire

Pénalité financière : 60€



Dossier 17A18 :

Match : +16M D2

Concerné : Joueur

Club fautif : Club B

Motif retenu : Attitude agressive

Sanction : trois dates de suspension dont 2 avec sursis, 6 mois de période probatoire

Pénalité financière : 120€

Dossier 17A36 :

Retrait : Alexandra LE NY – Chargé d’Instruction

Match : +16M EXCELLENCE REGION

Concerné : Joueur

Club fautif : Club A

Motif retenu : Attitude anti sportive

Sanction : trois dates de suspension dont 2 avec sursis, 6 mois de période probatoire

Pénalité financière : 120€

Dossier 17A41 :

Retrait : Joël VOYE – Chargé d’Instruction

Match : +16M D2

Concerné : Officiel

Club fautif : Club A

Motif retenu : Fraude à la FDME

Sanction : avertissement

Pénalité financière : 30€

Fin de séance : 12h30

Jacques MORIZUR - Président